

CONDITIONS GÉNÉRALES DES SERVICES

Désignation OFGP PâtureSens est un organisme de formation professionnelle N° Agrément :7579 0116079. Son siège social est fixé au 24 bis rue de l'église, Bavent 14860. OFGP PâtureSens conçoit, élabore et dispense des formations sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat avec des prestataires externes.

Précision : nous désignons par :

- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- Client : toute personne physique ou morale qui passe commande d'une formation auprès de OFGP PâtureSens. Cette catégorie fait l'objet d'une Condition générale de vente.

Article 1 - Les stagiaires

Les formations présentées s'adressent prioritairement aux personnes relevant du VIVEA (Fonds d'assurance formation des agriculteurs) : les chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles, les conjoints collaborateurs, les cotisants solidaires éligibles au VIVEA et les personnes engagées dans une démarche d'installation. Elles sont également ouvertes aux salariés d'exploitations agricoles selon les conditions précisées dans l'offre diffusée. Les employeurs devront prendre contact avec la Responsable de stage. Tout autre travailleur du milieu agricole ou para-agricole (technicien agricole, consultant agricole...) ou autre devront prendre contact avec la responsable de stage, pour valider leur entrée en formation et à quelles conditions financières.

Article 2 - Organisation

Chaque formation est encadrée par un seul et unique responsable de stage. Les intervenants, la date, le lieu, le contenu, les pré-requis, les conditions de participation sont indiqués dans le catalogue des formations sur le site internet www.patursens.com et lors des actions de communication ciblée. Ces informations sont susceptibles de connaître des modifications dont le stagiaire sera avisé dans les plus brefs délais. L'inscription est enregistrée par Patursens à réception du bulletin d'inscription rempli par le stagiaire. Une confirmation d'inscription par mail est envoyée à chaque validation au cas par cas, puis 8 jours avant le début de la formation et un rappel de la formation par SMS 4 jours avant.

Article 3 - Pré-Requis

Les pré-Requis sont indiqués dans le le catalogue des formations sur le site internet www.patursens.com et lors des actions de communication ciblée.

Article 4 - Frais de déplacement et repas

Les frais de déplacement et de repas du stagiaire sont à sa charge.

Article 5 - Réalisation de service

Patursens s'engage à réaliser la formation avec toute la compétence et la qualité nécessaires pour répondre aux besoins du stagiaire.

Les obligations de Patursens se limitent à celles indiquées dans le programme de la formation. En aucun cas, la fourniture de services de quelque nature que ce soit, ne peut engager la responsabilité

de Paturesens. Le stagiaire reste seul responsable de la bonne mise en oeuvre au sein de son entreprise des acquis de la formation réalisée par Paturesens.

Article 6 - Modifications de la formation

Les informations communiquées dans les offres de formation peuvent être modifiées : le nom des intervenants, les dates et les lieux. Dans tous les cas, les informations sont mises à jour dans le mail de confirmation de la formation. Nous nous réservons la possibilité de reporter ou d'annuler une formation, notamment en cas de force majeure ou si le nombre de participants est insuffisant. Tous les inscrits à la formation seront prévenus par mail ou par téléphone selon le délais.

Article 7 - Financement de la formation

Les ressortissant(e)s Vivea à jour de leur cotisation MSA peuvent prétendre à la prise en charge des coûts pédagogiques de la formation. Des frais d'inscription peuvent être demandés et seront affichés sur chaque invitation.

Pour les contributeurs VIVEA à jour de leur cotisation et pour les porteurs de projet installation (inscrits dans le parcours aidé, et ce, pendant la période de référence allant de l'agrément du CE3P à la date effective de l'installation) une contribution stagiaire peut être demandée sauf conditions particulières imposées par VIVEA (prise en charge totale par VIVEA sans participations stagiaires ou tarifs imposés liés à des publics ou thématiques spécifiques). Les détails de financement sont explicités dans le catalogue de formation sur le site internet : www.paturesens.com.

Pour les ouvriers agricoles, le tarif est de 200 euros la journée sauf mention le précisant dans le catalogue. Le FAFSEA (Fonds d'Assurance Formation des Salariés d'Exploitants Agricole) peut être sollicité par les employeurs. Les employeurs doivent impérativement prendre contact avec la responsable de formation avant la formation.

Pour toutes autres personnes du milieu agricole ou Para-Agricole ou hors agricole contacter la Responsable de Stage.

Article 8 - Plafonnement du compte formation à vérifier

Depuis 2018, les stagiaires sont plafonnés à 2000 euros / an par année civile. Le stagiaire doit vérifier sur son compte de formation sur le VIVEA son plafond disponible. Si ce plafond est dépassé, le coût des frais pédagogiques sera facturé à hauteur du dépassement.

Article 9 - Engagement du stagiaire

Le stagiaire s'engage à retourner à Paturesens son bulletin d'inscription avant le début de la formation. La participation à la formation devra se matérialiser par la transmission à l'organisme de formation de la fiche d'inscription individuelle du contributeur complétée, de l'enquête de satisfaction et de la signature de la feuille d'émargement.

Le stagiaire s'engage à vérifier si il remplit toutes les conditions de participation et le cas échéants présente les documents demandés pour matérialiser son inscription : échéancier de paiement de la MSA ; Attestation Originale VIVEA pour les porteurs de projet ; Attestation affiliation MSA pour les Jeunes installés.

En cas d'absence, le stagiaire prévient au moins 3 jours avant (sauf cas de force majeure) le début de la formation.

Article 10 - Engagement - Formation Mixte à Distance

Nous entendons Formation Mixte à distance, une formation, avec une partie à réaliser à distance via internet et une partie en présentiel. Les stagiaires qui s'inscrivent à la formation s'engagent à participer à tout le parcours (à distance et en présentiel). Le cas contraire nous retirons l'accès à la formation à distance.

Article 11 - Attestation de formation

Une attestation de fin de formation ou de présence est envoyée au participant à l'issue de la formation. Un seul exemplaire sera délivré. Ces documents sont à conserver notamment pour justifier du crédit d'impôt.

Article 12 - Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par SARL OFGP PâtureSens pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de SARL OFGP PâtureSens . Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Article 13 - Responsabilité

OFGP PâtureSens n'est pas tenu de réparer les dommages indirects, moraux et immatériels tels que baisse de chiffres d'affaires, atteinte à l'image, etc. En tout état de cause, si la responsabilité de OFGP PâtureSens venait à être engagée, le dédommagement maximum serait limité au montant de la couverture d'assurance de OFGP PâtureSens.

Article 14 - Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le stagiaire et l'OFGP à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux seront seuls compétents pour régler le litige.

Article 15 - Validation de ces conditions générales des services

Ces conditions générales s'appliquent à toutes nos formations, une seule validation est requise sauf en cas de changement des conditions.

J'ai lu et j'accepte les conditions générales des services

Nom et Prénom

Signature